

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
GRANULATS DE PROTECTION DÉCORATIF

DATE : JANVIER 2017

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1- Identificateur de produit : Terre de diatomée calcinée

1.2-Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange, et utilisations déconseillées

Absorbant industriels

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FRANCE FLUIDES

ZONE INDUSTRIELLE DES TOURONDES

BP 100

82302 CAUSSADE CEDEX

Tél. : 05 63 27 16 57

FAX : 05 63 03 75 31

e-mail: contact@france-fluides.com

www.france-fluides.com

1.4-Numéro d'appel :

Tél. : 05 63 27 16 57

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1- Classification de la substance ou du mélange

Ce produit ne satisfait pas les critères de classification en tant que substance dangereuse définis dans le Règlement CE 1272/2008

En cas de poussières, utiliser un masque antipoussière et/ou des lunettes de protection.

Règlement CE 1272/2008 : Pas de classification

2.2- Éléments d'étiquetage

Aucun

2.3-Autres dangers

Ce produit est une substance inorganique et ne répond pas aux critères de PBT ou de vPvB mentionnés à l'annexe XIII de REACH

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 - Substances .

Nom chimique	CAS Nr.	Ce-n°	%	Note
Terre de Diatomée calcinée	91053-39-3	293-303-4	100	Peut contenir jusqu'à 4% de Quartz CAS Nr. 14808-60-7 EF-Nr. 238-878-4

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Peau : Aucune mesure de premier soin nécessaire.

Yeux /protection du visage : Rincez abondamment à l'eau claire et consultez un médecin si l'irritation persiste

Inhalation : Il est recommandé de transférer l'individu exposé à l'air libre.

1 / 8

Ingestion : Aucune mesure de premier soin nécessaire

Brûlure : Non pertinent

4.2-Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Aucun symptôme aigu ni à retardement n'est observé

4.3-Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Aucune action spécifique n'est nécessaire

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction.

Aucun moyen d'extinction spécifique n'est nécessaire.

5.2 Dangers particulier résultant de la substance ou du mélange : Inflammable

Pas de décomposition thermique dangereuse

5.3 Conseils aux pompiers Pas de protection de lutte contre l'incendie spécifique nécessaire. Inflammable.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Evitez la génération de poussières en suspension dans l'air, portez des équipements de protection personnelle conformes à la législation nationale.

Pour les secouristes : Evitez la génération de poussières en suspension dans l'air, portez des équipements de protection personnelle conformes à la législation nationale.

6.2-Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune exigence spéciale

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evitez de balayer à sec et utilisez des systèmes de nettoyage avec vaporisation d'eau ou par aspiration pour éviter la génération de poussières en suspension dans l'air. Portez des équipements de protection personnelle conformes à la législation nationale en vigueur.

6.4- Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Evitez la génération de poussières en suspension dans l'air. Prévoyez des systèmes d'aspiration appropriés aux emplacements où les poussières en suspension dans l'air sont générées. En cas de ventilation insuffisante, portez des équipements de protection respiratoire adaptés. Manipulez les produits emballés avec précaution pour éviter tout éclatement accidentel. Si vous avez besoin de conseils sur les techniques de manipulation en toute sécurité, contactez votre fournisseur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air et évitez leur dispersion par le vent pendant le chargement et le déchargement. Maintenez les conteneurs fermés et stockez les produits emballés de manière à éviter tout éclatement accidentel.

7.3 Conseils aux pompiers

Si vous avez besoin de conseils sur des utilisations spécifiques, contactez votre fournisseur

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Respectez les limites d'exposition réglementaires sur le lieu de travail pour tous les types de poussières en sus-

pension dans l'air (par exemple poussière totale, poussière alvéolaire, poussière de silice cristalline alvéolaire).

8.2 Contrôles de l'exposition

Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air. Travaillez en systèmes clos, utilisez des systèmes d'aspiration des locaux ou toute autre forme de dispositif de sécurité intégrée pour conserver les niveaux de matières en suspension en deçà des limites d'exposition spécifiées. Si les opérations génèrent des poussières, des fumées ou des brouillards, utilisez un système de ventilation pour maintenir l'exposition aux particules en suspension dans l'air en deçà de la limite d'exposition. Mettez en place des mesures organisationnelles, par exemple en isolant le personnel des zones poussiéreuses. Retirez et lavez les habits sales.

Valeurs limites d'exposition professionnelles pour la France :

- Poussières inhalables : 10mg/m³ (code du travail, décret 97-331 du 10 avril 1997)
- Quartz dans la fraction alvéolaire: 0,1 mg/m³

Protection des yeux / du visage

Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux de protection en cas de risque de projections dans les yeux.

Protection de la peau

Aucune exigence spécifique. Pour les travailleurs souffrant de dermatoses ou dont la peau est sensible, il est recommandé d'utiliser des protections appropriées comme par exemple des gants, des vêtements de protection ou une crème barrière.

Protection respiratoire

En cas d'exposition prolongée aux particules de poussière dans l'air, portez un équipement de protection respiratoire conforme aux exigences de la législation européenne ou nationale

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Evitez la dispersion par le vent.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Granulés
Odeur	Inodore
Odor threshold	Non applicable
pH (En solution aqueuse 10%)	5.5
Point de fusion/point de congélation	> 1360°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non pertinent
Point éclair	Non pertinent
Taux d'évaporation	Non pertinent
Inflammabilité	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non pertinent
Pression de vapeur	Non pertinent
Densité de vapeur	Non pertinent
Densité relative	2.3 g/cm ³
Solubilité(s)	Négligeable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non pertinent
Température d'auto-inflammabilité	Non pertinent
Température de décomposition	Non pertinent

<i>Viscosité</i>	Non pertinent
<i>Propriétés explosives</i>	Non explosif
<i>Propriétés comburantes</i>	Non explosif

9.2 Autres informations Aucunes autres informations
Aucun

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Inerte, non réactif
10.2 Stabilité chimique	Stable chimiquement
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses
10.4 Conditions à éviter	Non pertinent
10.5 Matières incompatibles	Acide fluorhydrique
10.6 Produits de décomposition dangereux	Pas de danger de produits de décomposition dangereux

11.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Danger par aspiration

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Informations sur les voies d'exposition probables

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Effets différés et immédiats

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Effets interactifs

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Absence de données spécifiques

Aucun

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Autres informations

Aucun

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Non pertinent
12.2 Persistance et dégradabilité	Non pertinent
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Non pertinent
12.4 Mobilité dans le sol	Négligeable
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non pertinent
12.6 Autres effets néfastes	Aucun effet secondaire spécifique connu

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthode de traitement des déchets

Sauf obligation locale, la Terre de diatomée non utilisée peut être déposée en décharge contrôlée comme pour les déchets normaux. Après utilisation, elle doit être éliminée suivant les règles en vigueur du polluant absorbé.

Propriétés physiques/chimiques pouvant influencer le traitement des déchets

Sauf obligation locale, la Terre de diatomée non utilisée peut être déposée en décharge contrôlée comme pour les déchets normaux. Après utilisation, elle doit être éliminée suivant les règles en vigueur du polluant absorbé.

Eaux usées

Non pertinent

Précautions spéciales

Sauf obligation locale, la Terre de diatomée non utilisée peut être déposée en décharge contrôlée comme pour les déchets normaux. Après utilisation, elle doit être éliminée suivant les règles en vigueur du polluant absorbé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU	Non pertinent
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non pertinent
14.3 Classe(s) de danger au transport	
ICAO / IATA	Non classé
RID	Non classé
ARD	Non classé
IMDG	Non classé
14.4 Groupe d'emballage	Non pertinent
14.5 Dangers pour l'environnement	Non pertinent
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution spéciale
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non pertinent



ZONE INDUSTRIELLE DES TOURONDES - BP 100 - 82302 CAUSSADE CEDEX



ZONE INDUSTRIELLE DES TOURONDES - BP 100 - 82302 CAUSSADE CEDEX
